



**La commission d'évaluation électorale a changé d'appellation. Composée de cinq membres, cette structure est dénommée: "commission d'évaluation électorale indépendante". Deux nouvelles personnalités, Me Gédéon Jean et Armand Louis, représentants respectivement le secteur droits humains et l'église protestante, font partie désormais de cette commission en remplacement d'Emmanuel Charlemagne et d'Anthony Pascal.**

Procédant à l'installation, le mardi 22 décembre, de la commission d'évaluation électorale indépendante, le premier ministre Evans Paul a précisé qu'elle découle d'un consensus entre tous les acteurs impliqués dans le processus des élections en cours.

Comme le réclamaient le G8 et ses alliés, cette structure est représentative des secteurs vitaux de la nation tels : l'église catholique, l'église protestante, d'organisations de la société civile et de droits humains...

Monseigneur Patrick Aris, Armand Louis, Euvonie Georges Auguste, Me Gédéon Jean et Rosny Desroches sont les cinq personnalités qui ont la charge d'évaluer le processus électoral. Cette commission devra fournir ses recommandations à l'exécutif et au CEP dans un bref délai ; soit le 30 décembre prochain.

## Haïti-Elections : la commission d'évaluation électorale modifiée et installée

Écrit par GA/HPN

Mardi, 22 Décembre 2015 21:52

---

Dans le nouvel arrêté présidentiel publié en date du 22 décembre, il est dit que cette commission pourra bénéficier de l'assistance d'experts nationaux et internationaux.

Dans ce même arrêté qui rapporte automatiquement celui pris le 16 décembre dernier, l'Exécutif a souligné que la commission d'évaluation électorale indépendante est le fruit d'une entente trouvée entre les deux candidats qualifiés pour le second tour, Jude Célestin et Jovenel Moïse.

Des discussions et échanges ont également eu lieu au plus haut sommet de l'Etat entre le président de la République, ceux du sénat et de la cour de cassation avant la mise en place de cette entité.

Le premier ministre Evans Paul qui procédait à l'installation de cette commission s'est gardé de dire si celle-ci ira au centre de tabulation des votes pour vérifier les procès-verbaux.